

Vous recevez ce courriel car vous êtes membre de l'APRHQ.
Pour visualiser ce courriel en ligne, [cliquez ici](#).



20/11/17

Bonjour <<appel>>

Avantages sociaux : ajustement des taux de primes 2018

1. Assurance vie collective de base (AVCB)

Notre assurance vie collective de base comporte trois choix pour les retraités admissibles :

- L'option **A** (25 000 \$) dont la prime est entièrement payée par Hydro-Québec.
- L'option **B** (50 000 \$) dont la prime pour le montant additionnel de 25 000 \$ est partagée moitié-moitié entre le retraité et Hydro-Québec. Pour cette option, la tarification actuelle est de 5,80 \$ par période de rente.
- L'option **C** (75 000 \$) dont Hydro-Québec paie la prime pour les premiers 25 000 \$ plus 50 % de l'excédent. La différence est à la charge de l'assuré. Pour cette option, la tarification actuelle est de 11,60 \$ par période de rente.

Depuis 2007, il n'y a eu aucune augmentation de la prime et du 1^{er} juillet 2010 au 30 avril 2011, il y a même eu congé de cotisation.

Depuis 2013, les surplus se sont progressivement effrités et une hausse de prime est nécessaire pour assurer le maintien de la protection des assurés.

Donc à partir du versement de la rente du **15 janvier 2018**, les coûts de l'assurance vie (AVCB) seront ajustés de la façon suivante :

- Option **A** : 25 000 \$: prime payée par Hydro-Québec.
- Option **B** : 50 000 \$: l'ancienne prime de 5,80 \$ par période de rente sera ajustée à 6,39 \$ par période, soit une augmentation de 0,59 \$.
- Option **C** : 75 000 \$: l'ancienne prime de 11,60 \$ sera majorée à 12,77 \$ soit une augmentation de 1,17 \$.

[Subscribe](#)[Past Issues](#)

Afin d'être plus équitable envers les utilisateurs de différentes protections, Hydro-Québec et Croix Bleue ont mis sur pied des ententes financières pour traiter séparément les coûts de ces protections. Durant la dernière année, les coûts des médicaments ont subi une hausse importante. En 2017, les primes n'ont pas été augmentées, sachant qu'on pourrait avoir à puiser dans la banque de réserve pour éponger un éventuel déficit. Mais les résultats des dépenses de la dernière année ont dépassé largement les prévisions et les cotisations actuelles ne permettent plus de conserver une sécurité adéquate de notre régime.

Donc au début de 2018 (rente du **15 janvier**), les cotisations seront ajustées selon les choix de protection :

Protection **Actuelle** : augmentation de 5 %

Protection **Base** : augmentation de 5 %

Protection **Majorée** : augmentation de 0,4 %

Jacques Villeneuve, responsable du dossier Avantages sociaux
Association provinciale des retraités d'Hydro Québec

75, boul. René-Lévesque Ouest, bur. 133-N, Montréal, Québec H2Z 1A4

Pour vous désabonner de notre liste d'envoi [cliquez ici](#).

Copyright © 2017 APRHQ, Tous droits réservés.